



Association pour la qualité de vie à Bernex et Confignon

85 chemin de Saule – 1233 BERNEX – 022 777.1002

Internet: www.asbec.info - ASBEC@bluewin.ch

Conseil administratif de la ville de Lancy
39a, route du Grand-Lancy
1212 Grand-Lancy

Bernex et Confignon, le 8 janvier 2025

Circulation en péril : vers une mobilité dégradée sur la route de Base

Madame la Maire,
Madame, Monsieur les membres du Conseil administratif

Nous vous adressons tout d'abord nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025.

Ensuite, nous souhaitons attirer votre attention sur une problématique majeure : la prédominance de la voiture dans la plaine de l'Aire, en lien avec le plan de quartier (PLQ) des Cherpines. À la lecture des [documents de l'enquête publique](#), les associations locales [expriment leurs fortes préoccupations](#).

Élargissement de la route de Base à 2x2 voies

Ce projet pourrait avoir des conséquences désastreuses, notamment pour le Grand Lancy. Une pression accrue s'exercera pour élargir la portion lancéenne de la route de Base, dont la reconfiguration récente a permis d'intégrer un tram en site propre.

L'élargissement prévu entraînera le phénomène bien connu de la [circulation induite](#). Le projet est une solution de facilité qui risque de pérenniser une très forte pression automobile entre Plan-Les-Ouates et Lancy. Cette approche va à l'encontre des aspirations exprimées par les citoyens lors de la votation du 24 novembre 2024 sur l'extension des autoroutes. À cette occasion, 58,8 % des votants de Lancy et 52,7 % à l'échelle nationale ont rejeté une politique favorisant l'automobile.

Par ce vote, les citoyens ont implicitement demandé que les transports publics et la mobilité douce soient favorisés.

De plus, ce projet ignore les engagements du plan climat cantonal, qui vise une réduction de 30 % de la circulation motorisée.

./.

Alternatives à l'élargissement et propositions pour une transition vers une mobilité durable

1. Développement des transports publics

Constat :

Une meilleure liaison entre les trams 15 (Lancy) et 14 (Onex), prévue dans le Projet d'Agglomération 5 (PA5), est une mesure essentielle (mesure 34-31p). Ce maillage permettrait aux usagers de rejoindre rapidement des pôles majeurs, tels que l'aéroport, la zone d'activité du « rectangle d'or » ou encore la ZIMEYSA.

Proposition :

Soutenir et demander d'accélérer les études visant à connecter les lignes de tram 15 et 14.

2. Élaboration d'un plan de mobilité régional

Constat :

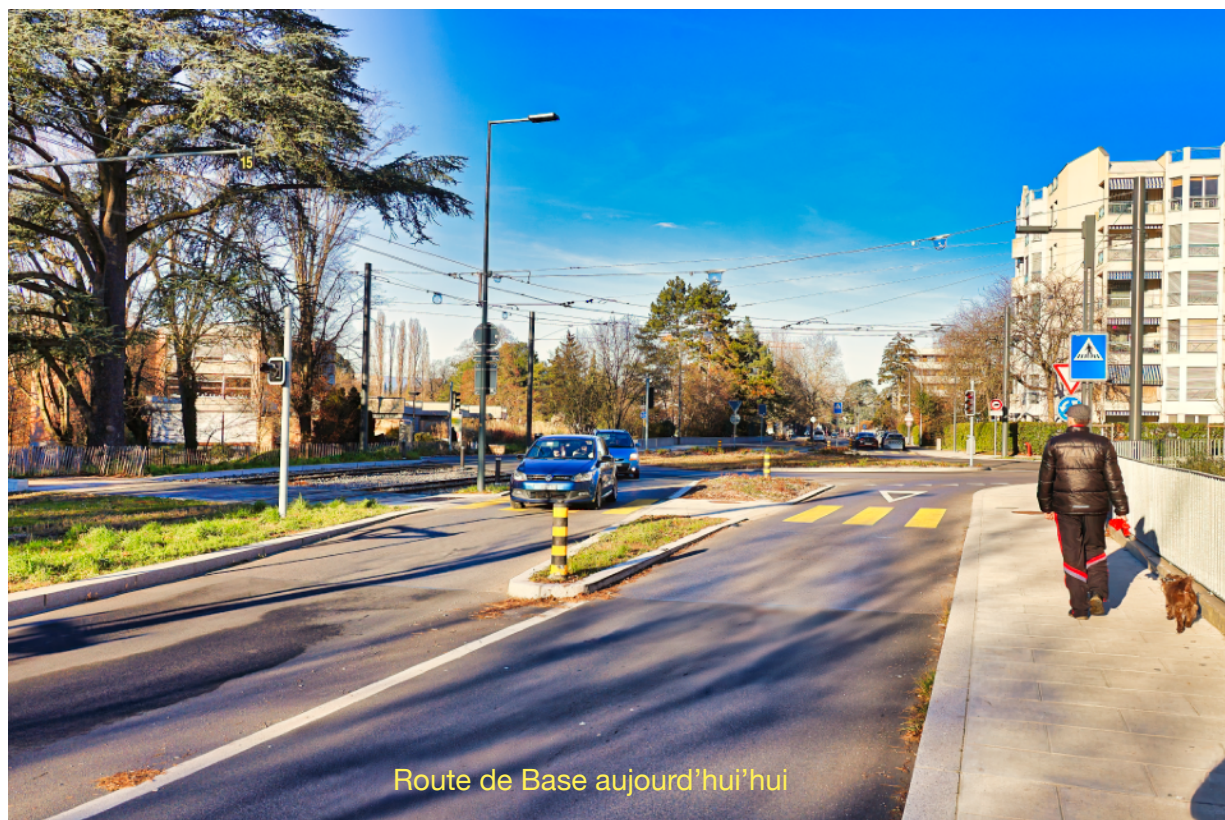
Actuellement, près de 80 % des travailleurs des zones d'activité genevoises se déplacent en voiture, principalement depuis la France (75 %) et le canton de Vaud (5 %). Avec plus de 20 000 postes prévus dans la ZIPLO et la future zone des Cherpines, la seule solution est d'inverser cette tendance. L'extension du tram 15 vers Saint-Julien-en-Genevois offre une opportunité majeure pour réduire la circulation automobile et obtenir un transfert modal.

Pistes d'action :

- Élaborer un « plan de mobilité d'entreprises régional » en collaboration avec le Canton pour optimiser les déplacements des usagers (travailleurs et visiteurs) des zones ZIPLO et Cherpines.
- Appliquer des règles similaires à celles des HUG, où les places de stationnement sont limitées pour les employés ayant accès aux transports publics.
- Instaurer un stationnement payant pour réguler l'usage des voitures.

Proposition :

Inviter les communes de Plan-Les-Ouates et Confignon pour lancer ce plan, en collaboration éventuelle avec Saint-Julien-en-Genevois et Onex. En lien avec l'OTC.



3. Encourager les déplacements à vélo

a) Continuité des pistes cyclables le long de la route de Base

La piste cyclable existante doit être rendue continue entre l'autoroute et le Grand Lancy. Actuellement, son tracé, qui n'est pas continu, est entravé par des interruptions à des carrefours à feux ou des ronds-points, rendant son usage peu attractif.

b) Liaison de mobilité douce le long de l'Aire

La liaison de mobilité douce prévue dans les plans cantonaux doit être réalisée avant la construction des premiers bâtiments du PLQ Cherpines. Cette infrastructure, qui pourrait emprunter les chemins des Cherpines et des Verjus, est faisable à court terme.

Solution envisageable :

- Une rue cyclable limitée à 30 km/h (voire 20 km/h ponctuellement) pourrait être aménagée.
- Solution court terme : Réserver le chemin des Verjus aux riverains, instaurer un sens unique avant le Grand Lancy avec une piste cyclable sécurisée en contresens, et utiliser le chemin du Petit-Voiret pour l'accès automobile.

Proposition

Soutenir et solliciter l'OTC en vue de sa réalisation

En conclusion, les projets d'élargissement de routes dans la plaine de l'Aire doivent être revus pour intégrer pleinement les enjeux climatiques, la promotion des mobilités douces et des transports publics.

Nous restons à disposition pour participer à une réflexion commune sur ces sujets, y compris devant une commission du Conseil municipal.

Nous vous adressons, Madame la Maire, Madame, Monsieur, nos meilleurs messages



Alain Rouiller
Président de l'ASBEC .
Vice-président de Rue de l'Avenir

Éric Baier
Vice-président de l'ASBEC
Ancien conseiller municipal de Confignon